

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHEVROUX

Du 22 octobre 2020

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Votants : 14

Présents : 14

Suffrages exprimés : 14

L'an deux mille vingt et le vingt-deux octobre à 20 heures 30, Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SAVOT Dominique, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : BERTHET Paul, CHEVRIER Fabrice, CONSTANT Bruno, DEVEYLE Arnaud, COUDURIER FAURE Christiane, FAURITE Séverine, FONTAINE Vanessa, GROSBON Béatrice, KONEY Amandine, LACOUR Delphine, PAGNEUX Mallauray, PAQUELET Damien et TATON Mélanie.

DESMARIS Christian est excusé.

Date de convocation : 16 octobre 2020

Monsieur Bruno CONSTANT a été élu secrétaire de la séance.

Point à rajouter à l'ordre du jour :

- Mot d'introduction
- Devis lave-vaisselle SMF
- Vente de bois

### **Mot d'introduction**

Monsieur le Maire souhaite sensibiliser le conseil sur le drame qu'a vécu la France : L'assassinat du professeur Samuel Paty. Une minute de silence a été respectée en sa mémoire.

### **Commissions finances et sociale**

#### **Projet porte de hangar technique**

Monsieur le maire explique à son conseil que, pour des raisons de sécurité physique et de pérennisation du matériel, il convient de fermer l'accès au hangar technique situé derrière la caserne des pompiers par une porte sectionnelle avec portillon dans la porte. Un devis a été reçu de la part de la société Impek pour un montant de 11 430€ HT. Cette démarche est effectuée pour des raisons de sécurisation, et peut donc être soumise à subvention. Monsieur le Maire propose à son Conseil de déposer un dossier de subvention DETR.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité

DONNE son accord pour la pose d'une porte sectionnelle qui clôturerait et sécuriserait le hangar technique selon le devis de la société Impek d'un montant de 11 430.00€ HT

SOLLICITE une subvention DETR de 30% du montant des travaux HT

S'ENGAGE à prendre en charge la part qui ne sera pas prise en charge par les subventions

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de demande de subvention

CHARGE Monsieur le Maire de la suite du dossier.

### **Point demande de subventions**

Monsieur explique à son Conseil que, conformément à la délibération prise lors du dernier conseil, des demandes de subvention ont été déposées concernant le curage des lagunes et la création du schéma directeur. Une première subvention concernant le diagnostic réseau en vue de la suppression des eaux claires parasites (schéma directeur) a été faite à l'agence de l'eau pour un montant de 39 694.38€ soit 70% de la dépense totale. Une seconde subvention concernant le curage des stations filtres à roseaux et lagunes a été faite à l'agence de l'eau pour un montant de 5 558.88€ soit 70% de la dépense totale. Une troisième subvention concernant le schéma directeur et le curage des stations filtres à roseaux et lagunes a été faite au département pour un montant de 12 929.50€ soit 20% de la dépense totale. Le conseil sera informé lors de prochains conseils des retours de ces demandes.

### **Conseil jeunes**

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil que les élections du conseil municipal des jeunes ont eu lieu le 18 octobre. Pour rappel, 14 jeunes se sont présentés, dont 4 filles. Afin de respecter la parité, il était prévu que 6 filles siègent au conseil et 6 garçons. Etant donné, le nombre insuffisant de filles, il a été convenu que le conseil serait composé de 8 garçons et 4 filles.

Sur 124 électeurs, 51 sont venus voter, les résultats sont les suivants :

Nom Prénom	Nombre de voix	Elu
ADELE MATHIS	22	Non
BOULLY PIERRE	30	Oui
BROYER TANGUY	27	Oui
BOYAT AUGUSTIN	28	Oui
CHEVAUCHET ELISE	22	Oui
CHEVAUCHET LOUISE	31	Oui
COSSON TOM	26	Oui
DEVEYLE ALEXANDRE	30	Oui
FAURITE KILLIAN	31	Oui
FONTAINE EVAN	34	Oui
KONEY EMILE	30	Oui
MARGUIN ANAIS	29	Oui
MARTIN REMI	16	Non
MAS PAULINE	19	Oui

Les résultats sont affichés en grille. Un courrier sera envoyé à chaque candidat de remerciement pour leur implication et afin de les informer qu'étant donné le contexte sanitaire, la première réunion est repoussée après le couvre-feu.

### **Convention SDIS**

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil qu'un système départemental de bips a été mis en place et qu'il convient à chaque commune d'adhérer au système selon les besoins et réussites du système. Il conviendra de signer une convention soit pour un fonctionnement collectif des bips soit une convention pour un fonctionnement individuel des bips. La commune n'est pas encore prête administrativement à la signature de la convention individuelle, celle-ci sera signée en juin 2021. En revanche la commune est totalement prête à la signature de la convention collective.

La commune de Chevroux dispose d'un corps communal de sapeurs-pompiers. Le code général des collectivités territoriales dispose, dans son article L 1424-1, que les modalités d'intervention opérationnelle des corps communaux ou intercommunaux de sapeurs-pompiers sont déterminées par le règlement opérationnel.

En revanche, les autres relations entre le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et ces corps sont fixées par voie de convention. La présente convention de partenariat a donc pour objet de fixer les relations entre la commune de Chevroux, siège du CPINI, et le SDIS de l'Ain, à travers l'ensemble des dispositions financières et administratives, mais également en termes de fonctionnement du centre, de formation, d'équipement, de suivi médical des sapeurs-pompiers, de contrôle et de responsabilité.

Elle prévoit le raccordement du CPINI au réseau départemental d'alarme (RDA) qui va permettre de fiabiliser l'engagement du corps par le Centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS), alors que l'équipement d'alerte dont dispose actuellement le corps est obsolète et ne sera plus en mesure de fonctionner à l'échéance de 2023.

Le coût de ce raccordement est de 750 € annuels au titre de l'année 2020, révisable annuellement selon l'indice des coûts appliqué à la révision de la contribution communale. Il inclut la fourniture des appareils d'alerte individuelle (Bips) à concurrence du nombre de sapeurs-pompiers en activité au corps communal au moment du raccordement, à l'exception de ceux en double-engagement avec le corps départemental. L'achat de bips supplémentaires ainsi que la maintenance et le renouvellement de l'ensemble des bips resteront à la charge de la commune.

**CONSIDERANT** que le CPINI de Chevroux compte 16 sapeurs-pompiers en activité et à jour de visite médicale d'aptitude dont 0 sapeur-pompier en double-engagement avec le corps départemental des sapeurs-pompiers de l'Ain, que de ce fait le nombre de Bips à fournir par le SDIS est de  $16-0=16$

**DÉCIDE** de signer la convention d'alerte général avec le SDIS afin que les pompiers soient prévenus collectivement des interventions sur la commune.

**CHARGE** Monsieur le maire de la suite du dossier.

Monsieur le Maire présente à son Conseil un devis pour des tenues de pompiers pour deux nouvelles recrues ainsi que pour le renouvellement des gants anti-feu, des cagoules d'interventions anti-feu (4), des rangers, des casques (3), des lampes pour casques, des pantalons anti-feu, des chemises anti-feu, des polos anti-feu, de la poudre pour éteindre l'incendie. Le devis provient de l'entreprise Dumont pour un montant de 5 099.84€ HT soit 6 119.81€ TTC. Monsieur le Maire rappelle que tout l'équipement de protection individuel est subventionné à hauteur de 60% par le SDIS.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité

ACCEPTE le devis n°DV0120011974 de l'entreprise Dumont sis 9 rue Lucien Rosengart BP 621 01560 AMBERIEU EN BUGEY pour un montant de 5 099.84€ HT soit 6 119.81€ TTC.

SOLLICITE une subvention auprès du SDIS

S'ENGAGE à prendre en charge la part qui ne sera pas prise en charge par les subventions

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de demande de subvention

CHARGE Monsieur le Maire de la suite du dossier.

### **Devis lave-vaisselle SMF**

Monsieur le maire rappelle à son Conseil que le lave-vaisselle de la salle multifonctionnelle est actuellement en panne. L'entreprise Joseph propose un devis de 456.34€ HT soit 547.61€ TTC afin de le réparer.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,  
A l'unanimité

ACCEPTTE le devis n°22090734 de l'entreprise Joseph sis 390 avenue de Parme BP 7422 01007 BOURG EN BRESSE Cedex pour un montant de 456.34€ HT soit 547.61€ TTC  
CHARGE Monsieur le Maire de la suite du dossier.

### **Tarif de location du podium + caution**

Monsieur Le Maire rappelle à son Conseil que la commune va proposer la mise à disposition du podium lors de la location de la salle multifonctionnelle. Pour des raisons de sécurité et afin de ne pas abimer le matériel, seulement les agents techniques seront autorisés à monter et démonter le podium. Monsieur le Maire propose le montage et démontage du podium total pour 100 euros et pour un montage démontage partiel à 50€ et une caution de 500 euros sera demandé pour sa garantie.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,  
A l'unanimité

ACCEPTTE le tarif pour le montage et démontage du podium pour sa totalité à 100€  
ACCEPTTE le tarif pour le montage et démontage du podium pour la moitié à 50€  
ACCEPTTE la caution de 500 euros lorsque le podium sera utilisé  
CHARGE Monsieur le Maire de la suite du dossier.

## **Commission bâtiments, routes et chemins**

### **Avancement travaux**

Les cantonniers ont débouché une canalisation aux salettes, Beaucoup d'entretien sur l'ensemble de la commune notamment par la coupe d'arbre morts, la taille d'arbustesont été réalisés La tempête du 21 octobre a beaucoup occupé les cantonniers, il a fallu dégager un certain nombre de routes. Ils ont également arraché les fleurs et tondu Route de Pont de Vaux. Ils continuent le ménage des écoles quotidiennement.

### **Vente de bois**

Un adjoint du Maire rappelle que la commune est propriétaire d'une parcelle de bois a Lusignat, et que pour des raisons d'entretien, il convient de couper les arbres. Deux habitants de la commune se sont proposés pour venir couper les arbres et de récupérer le bois. La commune et les habitants concernés se sont accordés pour un montant de vente de 15 euros le moule.

### **Délibération RPQS 2019**

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2019  
DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération  
DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)  
DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

### **Point avancement logement communal**

Monsieur le maire rappelle à son conseil que le logement situé route de Manziat va faire l'objet d'une réfection totale. La commission bâtiment s'est réunie afin de valider les devis et vérifier les différents points concernés. Les travaux sont déjà bien commencés. Notamment les cloisons qui sont déjà tombées. De plus, les choix des coloris pour la cuisine ont été faits. La prochaine étape est le choix des faïences. La gestion de tous les artisans reste problématique car chacun est soumis au travail des autres. Il conviendra de rappeler à chacun qu'il doit respecter les dates annoncées au départ

## **Urbanisme**

### **Dossiers en cours**

#### **4 Permis de Construire ont reçu un avis favorable**

- PC00110220D0007 – MORIN Bernard – C67 – véranda
- PC00110220D0008 – DEBARNOT Pierre et BUISSON Gaëlle – D854p – villa

#### **6 Déclarations préalables ont reçu un avis favorable**

- DP00110220D0021 – MICHON Yann – D1637 – Portail

## **Commission communauté de commune**

### **Commission PLUi et du Scot**

Monsieur le Maire explique à son conseil que les réunions du SCOT sont remises en route puisque les conseils sont maintenant mis en place. L'objectif du SCOT est une vision à 20/30 ans en respectant l'équilibre environnemental, l'urbanisme et l'agriculture. Le SCOT permet de se situer par rapport au territoire voisin, aux agglomérations périphériques. Il rassemble deux communautés de communes : Bresse et Saône et la Veyle. Il se doit d'harmoniser les deux communautés de communes. Le volet environnemental est très fort, un bureau d'étude y est dédié. Le SCOT a débuté fin 2018, le DOO est prévu fin 2021.

Concernant le PLUi, une commission est en place au niveau de la communauté de communes. Chaque commune est représentée. Il représente une vision à moyen terme en respectant l'économie, l'environnement et l'agriculture souhaité par la commune. Les choix de développement se font à la parcelle. Et respecter les intérêts communaux et intercommunaux dictés par le Scot. Des documents sont en train de se mettre en place. Des réunions publiques ont régulièrement lieu notamment la prochain le 27 octobre à Chevroux a destination des agriculteurs. La commune est en train de mettre à jour des cartes et de définir les parcelles constructibles en fonction des mouvements actuels en déterminant des zones de développement économique.

### **Rapport du SPANC**

Monsieur le maire présente à son conseil le rapport du Spanc (Service d'Assainissement Non Collectif) de l'année 2019 qui expose les différentes interventions sur les communes de la communauté de communes concernant l'assainissement collectif, compétence intercommunale. Ce rapport est disponible en Mairie.

### **Rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers**

Monsieur le maire présente à son conseil le rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers de l'année 2019. Ce budget est toujours divisé en deux selon les modalités de facturation préfusion. Les point d'apport à l'avenir seront regroupés en un seul grand point d'apport. Ce rapport est disponible en Mairie.

### **Commission communication, fêtes et cérémonies**

#### **Chevrouti 2020**

Monsieur le Maire informe que le mail de demandes d'articles pour le chevrouti a été envoyé avec comme date buttoir le 30 novembre. La commission « fêtes et cérémonies » se réunira ensuite pour commencer la rédaction du Chevrouti.

#### **Banquet communal**

Monsieur le Maire explique qu'étant donné le contexte sanitaire, il est préférable d'annuler le banquet communal 2020. Le défilé du 11 novembre est également annulé.

### **Questions diverses**

#### **Divers courriers**

Distribution du journal du tri et de l'environnement et du Mag de septembre 2020 à chaque conseiller.  
Présentation de la campagne de sécurité dans les transports scolaires 2020.  
Distribution de bons d'achat de la voix de l'Ain à l'attention des conseillers.

NOM – PRENOM	SIGNATURE	NOM - PRENOM	SIGNATURE
BERTHET Paul		GROSBON Béatrice	
CHEVRIER Fabrice		KONEY Amandine	

CONSTANT Bruno		LACOUR Delphine	
DESMARIS Christian		PAQUELET Damien	
DEVEYLE Arnaud		PAGNEUX Mallory	
COUDURIER FAURE Christiane		SAVOT Dominique	
FAURITE Séverine		TATON Mélanie	
FONTAINE Vanessa			